

monopole comprennent que toute résistance sera inutile.

Enfin, il faut une loi claire et simple qui n'admette pas deux interprétations, qui n'ouvre pas la porte à de nouveaux procès vexatoires ; une loi comme la loi anglaise qui fonctionne depuis trente ou quarante ans sans avoir été amendée, ce qui prouve qu'elle donne satisfaction.

Cette loi anglaise accorde aux pharmaciens ce qu'ils doivent avoir, *dans l'intérêt public* : le monopole de la vente en détail des poisons et de la préparation des ordonnances de médecin. A part cela, le commerce des drogues, des produits chimiques et des remèdes brevetés est parfaitement libre. C'est une loi comme celle-là qu'il nous faut dans la province de Québec.

Le PRIX COURANT, de Montréal, numéro du 30 décembre, consacre un excellent article à ce sujet, et démontre victorieusement que "le pharmacien n'a droit à aucun traitement exceptionnel qui le favorise au détriment des autres commerçants"; en tant que *commerçant*, bien entendu. Or de nos jours les pharmaciens sont des commerçants ; et du moment qu'ils sortent de leurs attributions propres : la préparation des médicaments sur ordonnance de médecin, et la vente au détail des poisons ; du moment qu'ils sortent de ce domaine qui leur appartient, pour vendre des produits que n'importe qui peut vendre aussi bien qu'eux, ils doivent être traités comme tout le monde.

Voilà le principe pour lequel nous avons toujours combattu. Il est à la veille de triompher.

—(La Vérité, de Québec).

LE CAREME

Un télégramme de Québec, publié par le *Star*, dit qu'au Palais archiepiscopal, on déclare que le jeûne du carême ne sera pas plus rigoureux que celui de l'année dernière, et qu'en réalité, s'il doit exister quelque différence, ce sera en faveur d'un adoucissement.

Nous croyons qu'à Montréal il en sera ainsi ; car l'Eglise, en temps d'épidémie, tempère volontiers les rigueurs du carême. Comme, cette année encore, nous sommes visités par une épidémie de grippe, et menacés peut-être de la variole qui sévit non loin de nous, il ne serait nullement surprenant que le diocèse de Montréal fut dispensé du jeûne et du maigre, au moins à certains jours où le carême est généralement observé.

Le temps approche où le commerce de détail doit faire ses approvisionnements pour le carême, et nous n'avons pas le moindre doute qu'il sera averti très prochainement par les autorités ecclésiastiques, des adoucissements, qui, éventuellement, pourraient être apportés à l'observance habituelle des quarante jours de pénitence.

Un travail de patience

Un fumeur patient, et statisticien à ses heures, a entrepris un travail de patience sur la consommation du tabac en France. De ses calculs, il résulte qu'il y a en France près de six millions de fumeurs. Sur 15 fumeurs, 8 fument la pipe, 5 le cigare et 2 la cigarette. La consommation totale de la cigarette pour toute la France est évaluée à 294 milliards, soit 807 millions par jour, 3,700 000 par heure, 61,000 par minute et près de 1,200 par seconde. Enfin, toutes ces cigarettes, mises bout à bout, feraient 514 fois le tour de la terre.

Tout cela fait bien de l'argent qui s'en va en fumée.